

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1628/SG/FIN autorisant M. Ali Mohamed Darar à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, faisant partie du titre foncier n° 862.

n° 69-1628/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 novembre 1969

Numéro JO
n° 24 du 25/11/1969

Date du numéro
25 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Mohamed Darar, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 72 mètres carrés, faisant partie d'un terrain plus vaste, sis à Djibouti, quartier n° 4, à l'angle du boulevard n° 4, et de l'avenue n°24, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 862 au nom de M. Saïd Abdoukader Guedi.